



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55 rue de la République
76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Dominique FIS
Directrice académique
des services de l'Éducation Nationale
5 place des Faïenciers
76037 Rouen

Le Havre, le 29 février 2024.

Objet : Projet de carte scolaire 2024

Madame la Directrice académique,

La lecture des mesures présentées en CDEN le 15 février dernier relatives à la carte scolaire 2024 sur ma circonscription, m'a permis de constater avec satisfaction l'ouverture d'une classe très attendue au sein de l'école élémentaire Les Caraques à Harfleur, ou encore le renforcement de moyens dans plusieurs écoles maternelles du Havre comme à Maurice-Bouchor, Pierre et Marie Curie ou Robespierre.

Néanmoins, deux mesures de fermeture de classe inquiètent les parents et me questionnent.

Il s'agit tout d'abord du retrait de poste annoncé à l'école élémentaire Jehan de Grouchy II du Havre-Caucrauville, classée en REP+, et ce malgré une légère hausse prévisionnelle de son effectif à la rentrée.

Les parents d'élèves se sont d'ailleurs mobilisés récemment devant l'établissement pour exprimer leur incompréhension.

Comme toutes les écoles en REP et REP+, cet établissement scolaire a pu bénéficier au cours des dernières années d'un dédoublement bénéfique de ses classes de CP-CE1. Il est cependant à craindre que la décision de fermer une classe en CE2/CM1/CM2 à la rentrée aille à l'encontre des objectifs visés en augmentant les effectifs sur ces sections.

De plus, le retrait d'un poste dans une école où l'effectif est annoncé en hausse génère fatalement une incompréhension.

8

Mon autre questionnement se porte sur le retrait d'un poste à la maternelle Turgauville de Gonfreville l'Orcher, comme d'ailleurs l'année dernière à la même époque avant que vous ayez décidé de revenir sur cette décision en considérant cet établissement comme devant relever des critères REP comme l'école élémentaire du même nom située dans les mêmes bâtiments et couvrant le même périmètre qui recoupe en bonne partie le quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Je m'étonne dès lors que vos services viennent à nouveau à envisager la fermeture d'une classe en ne prenant pas en compte les prévisions de scolarisation des enfants de 2 ans. Prévisions qui indiquent une stabilité dans l'effectif de cette école.

Au regard de ces éléments, je souhaiterais que puissent être réétudiées ces deux mesures de fermeture de classe.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous,



Jean-Paul LECOQ